

## SEANCE DU 12 AVRIL 2014 :

---

Le douze mars deux mille quatorze à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme LAGARDERE, Maire.

Présents : Mmes et Ms. ESPUNY, GOURGUES, BALUTEAU, BARBEDIENNE, BOUIC, DAUBA, ESPAGNET, ROUSSEAU, VRAC.

Excusée : Mme BOQUIN.

## BUDGET 2014 :

---

Le budget est présenté et commenté au Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité et annexé à la présente. Il se décompose ainsi :

Section de fonctionnement : le Maire précise tout d'abord que l'exercice 2013 présente un excédent de fonctionnement de 354.141 €. Après report de ce résultat le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 626.168 €

Section d'investissement : le résultat de 2013 présente un excédent positif de 64.018 €, un reste à réaliser dépenses de 110.000 € et un reste à réaliser recettes de 7.000 €. Après reprise de ces résultats le budget d'investissement s'équilibre à la somme de 166.499 €. Pour les bâtiments un crédit de 100.000 € est ouvert, pour le mobilier/matériel une somme de 25.000 € et pour la voirie 4.000 €.

## TAUX D'IMPOSITION 2014 :

---

Compte-tenu de la bonne situation de la commune le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014 :

- taxe d'habitation : 13,34 %
- taxe foncière bâtie : 18,49 %
- taxe foncière non bâtie : 46,74%

Le produit pour la commune de ces trois taxes sera de 132.992 €.

F.D.A.E.C. 2014 :

---

Le Maire indique que chaque année une subvention est attribuée par le Conseiller Général dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes. Elle sera pour cette année de 11.565 €. Il va falloir préparer un dossier pour le présenter afin d'obtenir cette attribution. Le conseil retient déjà le renouvellement du photocopieur et la clôture de la cour de l'école.

LOGEMENTS COMMUNAUX :

---

Il est décidé de faire le tour de tous les logements communaux afin de faire l'inventaire des travaux nécessaires.

Le Maire informe le Conseil qu'un problème électrique est survenu dans le logement de Mme FERBOS. Ce logement est très vétuste et l'installation ne répond pas aux normes minimum de sécurité. En collaboration avec les Adjoint il a été décidé de faire faire des travaux en urgence par M. GOURGUES , électricien afin de régler ce problème. Le montant des travaux est estimé à 5.737 €

Il est aussi décidé de faire poser une isolation par un plâtrier, Nicolas ESPAGNET.

Monsieur BOUIC signale un problème de gouttières persistant dans ce logement.

COMMISSION DES IMPÔTS :

---

Suite au renouvellement général des conseils municipaux il doit être proposé une liste de personnes en nombre double susceptibles de siéger à cette commission chargée de la mise à jour des bases cadastrales. Elle est présidée par le Maire.

Sont proposés en qualité de commissaires titulaires : Mmes et Ms. ESPUNY G. DELMOTTE, BURKHARD, ESPUNY M. CARDOIT P. REY, M. BACHE, LECLERC F. LAGUE S., DELORT, ESPAGNET J., DEGROC .

Et en qualité de commissaires suppléants Mmes et Ms. BONDIVENNE, PASCUTTINI F., PETRAULT, DARCOS D., de PREMARE , BREIGNAUD, BALUTEAU G., MASSON, LEGLISE H., DUFIET E., GARDERE R., MANSENCAL.

PERSONNEL :

---

Le Conseil autorise le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité selon l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984. Le Maire rendra compte de ces éventuels recrutements au Conseil.

#### COMPTE-RENDU DES REUNIONS :

- Communauté des communes : le conseil est composé de 41 membres et M. BAILLÈ a été élu Président. Un poste de représentant des petites communes devrait être créé.
- SICTOM : le Maire représente la commune en qualité de délégué titulaire et le 1° Adjoint est le délégué suppléant,
- Syndicat d'aménagement du bassin versant du Ciron : Mme LAGARDERE représente la commune.
- Syndicat des Eaux : Mme LAGARDERE, Maire, a été élue Présidente. Une réunion avec M. CAMPAGNE, ingénieur suivant les travaux sera organisée pour faire le point.
- SIVOS : Mme COUSTET a été réélue.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- 
- Plan communal de sauvegarde : c'est un document qui doit être établi dans toutes les communes afin de prévoir des moyens matériels et humains pour faire face à tout événement grave mettant en danger la population. Pour notre commune rien n'a été fait pour l'instant et il va donc falloir s'en occuper.
  - Correspondant défense : Daniel ESPAGNET est renouvelé.
  - Correspondant alerte/sécurité : le Maire et le 1° Adjoint.
  - Panneau Farrey : il a été demandé par un riverain ; le Conseil donne son accord.
  - Entrée du bourg depuis Bazas. Elle sera dégagée par l'entreprise E. DUFLET puis entretenue par le cantonnier.
  - Le Conseil donne son accord à l'organisation d'un « trail » pour la fête d'août.
  - Le Maire fait un compte-rendu sur le chemin du Cros que le propriétaire a fermé. Ce chemin qui est une piste DFCL se situe bien dans le domaine privé et le propriétaire est dans son droit.
  - Beaucoup de décharges sauvages apparaissent dans la commune. La commission environnement en fera l'inventaire.